



DECLARATION DES TRANSACTIONS SUR ACTIONS PROPRES

En application de l'Article 4 paragraphe 4 du Règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la Directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003, et conformément aux dispositions de l'Article 241-4 du Règlement général de l'AMF, GDF SUEZ déclare ci-après les transactions réalisées sur ses propres actions pour la période du **31/10/2011 au 04/11/2011**.

Séance du	Nombre de titres achetés	Prix moyen pondéré en €	Montant en €
31/10/2011	37 000	20,7630	768 231,00
01/11/2011	41 000	19,9060	816 146,00
02/11/2011	41 000	19,8280	812 948,00
03/11/2011	0	0	0
04/11/2011	100 000	20,4190	2 041 900,00
Total	219 000	20,2704	4 439 225,00

www.gdfsuez.com

■ Communication Financière : Relations investisseurs

+33 1 44 22 66 29

■ Communication Financière : Relations actionnaires

0 800 30 00 30 (depuis la France)
0800 25 125 (depuis la Belgique)